Corrigé – Brevet 2025 – histoire-géographie-EMC – Polynésie française

Analyser et comprendre des documents en histoire, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en histoire *(20 pts)*

1. L'institution incendiée le 27 février 1933 est le **Reichstag**, c'est-à-dire le parlement allemand, à Berlin. Selon le document 1, c'est « le siège du parlement allemand, où les lois sont votées démocratiquement ». La photographie, prise de nuit, montre le bâtiment en flammes : le feu s'échappe de la coupole et des fenêtres, sous l'inscription « Dem deutschen Volke » (« Au peuple allemand »).

2. Les nazis se servent de l'incendie comme d'un **prétexte**. Ils l'attribuent « abusivement à un déséquilibré, membre du parti communiste » (le jeune communiste néerlandais Marinus van der Lubbe, arrêté sur place) et présentent l'incendie comme le début d'un complot communiste. Cela leur permet d'« interdire ce dernier », le parti communiste, qui était leur principal adversaire, et d'« abolir les libertés civiles » : ses dirigeants et ses militants sont arrêtés.

3. Après l'incendie, l'ordonnance « pour la défense du peuple et de l'État » supprime plusieurs libertés fondamentales :

- la **liberté individuelle** (on peut être arrêté sans jugement : « 5 000 personnes sont arrêtées en Prusse, 2 000 en Rhénanie ») ;
- la **liberté de la presse** ;
- le **droit de réunion**.

Le document ajoute que « le secret postal, télégraphique, téléphonique est aboli » : les correspondances et les communications peuvent être surveillées.

4. Le 23 mars 1933, le Reichstag **vote les pleins pouvoirs à Hitler** « par 441 voix contre 94, soit plus des deux tiers des présents ». Les députés communistes, arrêtés ou en fuite, ne peuvent pas siéger ; seuls les sociaux-démocrates votent contre. Le Parlement renonce ainsi lui-même à son pouvoir de faire les lois.

5. Grâce aux pleins pouvoirs, Hitler est « désormais le maître absolu du Reich ». Il « peut légiférer à sa guise dans tous les domaines », c'est-à-dire faire seul les lois, sans l'accord du Parlement. Il concentre ainsi tous les pouvoirs. Il s'en sert par exemple le 14 juillet 1933 pour faire adopter une loi « qui interdit la formation de tout parti politique en Allemagne » : il ne reste plus que « le Parti national-socialiste, le Parti unique ».

6. Hitler met fin à la démocratie en Allemagne en quelques mois seulement, en utilisant des moyens en apparence légaux. Il est d'abord nommé chancelier par le président Hindenburg le 30 janvier 1933. L'incendie du Reichstag, le 27 février 1933, lui sert de prétexte : les nazis en accusent les communistes, interdisent leur parti et suppriment par une ordonnance les libertés fondamentales (« liberté individuelle », « liberté de la presse », « droit de réunion »). Les opposants sont arrêtés par milliers et enfermés dans les premiers camps de concentration, comme celui de Dachau, ouvert en mars 1933. Puis, le 23 mars 1933, les députés lui votent les pleins pouvoirs : Hitler peut faire les lois seul, et le Parlement n'a plus de rôle. Enfin, la loi du 14 juillet 1933 interdit tous les partis sauf le parti nazi, devenu « le Parti unique, le Parti omnipotent ». La séparation des pouvoirs, le pluralisme politique et les libertés ont disparu : l'Allemagne est devenue une dictature, qui se transforme en régime totalitaire (Hitler devient le Führer en août 1934, à la mort de Hindenburg).

> 💡 **Astuce.** Pour la question 6, suis l'ordre chronologique et donne une date à chaque étape (30 janvier, 27 février, 23 mars, 14 juillet 1933). Utilise les deux documents : la photographie et sa légende pour l'incendie, le texte pour les mesures qui suivent.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères géographiques *(20 pts)*

1. Développement construit (14 points)

Exemple choisi : l'aire urbaine de Lyon. Plan : I. La ville-centre, un cœur attractif qui se transforme ; II. Des banlieues en renouvellement ; III. Des espaces périurbains en expansion, reliés au centre par les mobilités quotidiennes.

> Aujourd'hui, plus de huit Français sur dix vivent dans une aire urbaine, c'est-à-dire un ensemble formé d'une ville-centre, de ses banlieues et de communes périurbaines dont une grande partie des habitants travaillent dans l'agglomération. L'aire urbaine de Lyon, qui compte plus de deux millions d'habitants, en est un bon exemple. Quels sont les différents espaces d'une aire urbaine et comment évoluent-ils ?
>
> Au cœur de l'aire urbaine se trouve la ville-centre, qui concentre les pouvoirs, les commerces, les services et les emplois qualifiés. À Lyon, le quartier d'affaires de la Part-Dieu, avec sa gare TGV et ses tours de bureaux, attire de grandes entreprises. Le centre se transforme : l'ancien quartier industriel et portuaire de Confluence a été reconverti en quartier de logements, de bureaux et de loisirs. Certains quartiers populaires, comme la Croix-Rousse, connaissent une gentrification.
>
> Autour du centre s'étendent les banlieues, urbanisées de façon continue. Certaines, comme Vénissieux ou Vaulx-en-Velin, comptent de grands ensembles construits dans les années 1960-1970, que des opérations de rénovation urbaine transforment. Les périphéries accueillent aussi des zones commerciales, des zones d'activités et l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.
>
> Enfin, les espaces périurbains mêlent lotissements pavillonnaires et terres agricoles. De nombreuses familles s'y installent pour obtenir une maison avec jardin à un prix plus bas : c'est la périurbanisation, qui entraîne l'étalement urbain et le recul des terres agricoles. Chaque jour, de nombreux actifs font des migrations pendulaires vers le centre, souvent en voiture, ce qui provoque embouteillages et pollution. C'est pourquoi la métropole développe les transports en commun (métro, tramway, trains régionaux).
>
> Ainsi, une aire urbaine associe une ville-centre attractive, des banlieues en renouvellement et des espaces périurbains en expansion, reliés par des mobilités quotidiennes. Ces dynamiques traduisent la métropolisation d'une France mondialisée, mais posent un défi : rendre la ville plus durable.

> 💡 **Astuce.** Le correcteur attend les trois espaces (ville-centre, banlieues, espaces périurbains) **et** leurs dynamiques (gentrification, rénovation urbaine, périurbanisation, étalement urbain, mobilités pendulaires). Tu peux prendre une autre aire urbaine étudiée en classe, par exemple celle de Papeete, à condition de nommer des lieux précis pour chaque espace.

2. Complétez l'annexe (6 points)

La carte de l'annexe est centrée sur l'océan Pacifique : l'Europe et l'Afrique sont à gauche, l'Amérique à droite. Il faut placer :

- **Polynésie française** : écrire son nom dans le cadre en bas à droite, relié par une flèche au périmètre tracé au milieu du Pacifique Sud (l'ensemble d'îles entouré d'une ligne, à l'est de l'Australie et loin au large de l'Amérique du Sud).
- **Nouvelle-Calédonie** : écrire son nom dans le cadre situé au centre de la carte, dont la flèche pointe vers l'île allongée située à l'est de l'Australie.

- **Afrique** : écrire « Afrique » sur le continent situé à gauche de la carte, sous l'Europe (on peut le colorier ou le hachurer).
- **France métropolitaine** : repérer la France en Europe de l'Ouest, en haut à gauche de la carte, entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée ; la colorier (ou y placer un point) et écrire « France métropolitaine » à côté, avec une flèche si la place manque.
- **Océan Pacifique** : écrire son nom sur le trait bleu situé au centre de la carte, au-dessus de la Nouvelle-Calédonie, entre l'Asie et l'Amérique.
- **Océan Indien** : écrire son nom sur le trait bleu situé à gauche, entre l'Afrique et l'Australie, au sud de l'Inde.

> ⚠ **Piège.** Sur cette carte, l'Europe n'est pas au centre : ne cherche pas la France au milieu. Ne confonds pas non plus les deux cadres : celui du centre (flèche vers une petite île proche de l'Australie) est pour la Nouvelle-Calédonie, celui du bas à droite (flèche vers le grand périmètre) est pour la Polynésie française.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. Les élèves du collège de Tahaa participent à un **exercice d'alerte et d'évacuation en cas de tsunami**, « grandeur nature ». Lorsque la sirène du collège retentit, élèves et professeurs sortent « en ordre » et montent à pied une pente de 2 km pour se mettre à l'abri en hauteur ; les grands aident les petits pendant la montée.

2. Ils font cet exercice tous les ans pour apprendre et retenir les bons gestes, car « en cas de tsunami ils n'auront pas droit à l'erreur ». Selon l'article, « cet exercice annuel permet de répéter les gammes face à une situation critique, pour le bien et la sécurité de tous » : en s'exerçant régulièrement, chacun saura réagir vite et calmement le jour d'une véritable alerte.

3. Selon l'édito, l'objectif du PIMS est d'aider chacun à se préparer aux risques naturels ou technologiques : « Ce guide vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence. » L'édito rappelle que la préparation aux crises est « une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen » : le but est que la population soit « résiliente » face aux risques.

4. Le PIMS comporte trois étapes :

1. **« Je m'informe sur les risques qui m'entourent »** : connaître les risques de son lieu de vie grâce aux sources officielles (sites internet, mairie et plan communal de sauvegarde, Haut-commissariat) et noter les comportements adaptés ainsi que le lieu de regroupement en cas d'évacuation.
2. **« Je me prépare à faire face »** : préparer un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours (eau, nourriture, trousse médicale, lampe de poche, radio avec piles de rechange, documents personnels, vêtements de rechange…).
3. **« J'agis en cas d'alerte »** : suivre l'évolution de la situation (vigilances météo, message FR Alert, sirènes, radio), se mettre à l'abri et respecter les consignes officielles pour sa sécurité et pour faciliter l'action des secours.

5. *Arguments rédigés (sans nom ni signature).*

> Je comprends que tu aies envie de profiter de la sortie, mais « chapper » pendant l'exercice serait une grave erreur. D'abord, cet exercice sert à te protéger : un tsunami peut frapper nos îles et, ce jour-là, il n'y aura pas droit à l'erreur. C'est en répétant chaque année les bons gestes qu'on les connaît par cœur et qu'on réagit vite, sans paniquer.
>
> Ensuite, tu n'es pas seul. Au point de regroupement, les professeurs comptent les élèves : si tu manques, ils croiront que tu es en danger et devront te chercher, ce qui mettrait tout le groupe en retard. Être responsable, c'est assumer les conséquences de ses actes pour les autres. Nous avons aussi un rôle à jouer : aider les plus petits dans la montée, car « l'union fait la force ».

> Enfin, la sécurité est l'affaire de tous. Le plan de mise en sûreté rappelle que la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen, et la loi prévoit que chacun contribue par son comportement à la sécurité civile. Respecter les consignes, c'est déjà s'engager. Alors reste avec nous : aujourd'hui c'est un exercice, mais demain ces gestes pourraient sauver ta vie et celle des autres.

> ⚠ **Piège.** La consigne demande de **convaincre** un camarade : adresse-toi à lui (« tu »), donne au moins trois arguments reliés aux notions de **responsabilité** et d'**engagement**, et appuie-toi sur les documents (exercice annuel, « l'union fait la force », responsabilité partagée). Ne signe pas ta réponse.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour l'exercice 1, 50 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour relire. L'annexe de la page 7 (la carte) est à rendre avec la copie : complète-la au fur et à mesure, sans y écrire ton nom.

En histoire, les questions 1 à 5 demandent surtout de prélever des informations : cite le document entre guillemets et donne les trois libertés demandées à la question 3, pas une de moins. La question 6 rapporte le plus de points : construis un vrai paragraphe chronologique qui utilise les deux documents et ajoute tes connaissances (nomination de Hitler comme chancelier, premiers camps, parti unique).

Le développement construit de géographie vaut 14 points : fais un plan au brouillon, nomme les trois espaces de l'aire urbaine avec des lieux précis et emploie le vocabulaire attendu (périurbanisation, étalement urbain, migrations pendulaires, gentrification). En EMC, la dernière question est souvent bâclée : écris vraiment une dizaine de lignes, en t'adressant à ton camarade.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).